



**CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS**  
**SOCIETES EN FORMATION**

Je, soussigné, DELMON Alexandre  
agissant en qualité CCPRO  
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à  
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de  
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 425.000,00 euros  
( Quatre cent vingt cinq milles €) (*Lettres et chiffres*)  
par chèque(s) / virement (s) (\*) émis par  
SOCIETE 3 POLES (siren 948 096 979)

Né(e) le 20/01/23 à NANTERRE  
et demeurant

10 Rue Angelique Verien 92200 Neuilly Sur seine

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) THE CLIFF HOLDING  
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

10 rue Angélique Vérien – 92200 Neuilly-sur-Seine

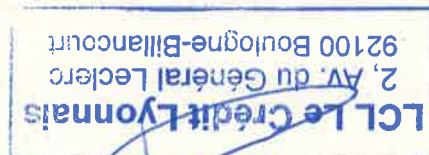
pour être portée au compte spécial intitulé : « Société THE CLIFF HOLDING en formation /  
souscriptions du capital ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire  
conformément à [l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de  
commerce ( SARL, EURL)] (\*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait  
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Boulogne  
Le 17/02/23



(\*) rayer les mentions inutiles



## CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS

### SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, DELMON Alexandre  
agissant en qualité CCPRO  
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à  
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de  
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 2.500,00 euros  
( Deux milles cinq cent €) (*Lettres et chiffres*)  
par chèque(s) / virement (s) (\*) émis par  
Monsieur Dussac Sebastien

Né(e) le 18/06/78 à Montauban  
et demeurant

241 Rue de la comtesse 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) THE CLIFF HOLDING  
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :  
10 rue Angélique Vérien – 92200 Neuilly-sur-Seine

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société THE CLIFF HOLDING en formation /  
souscriptions du capital ».

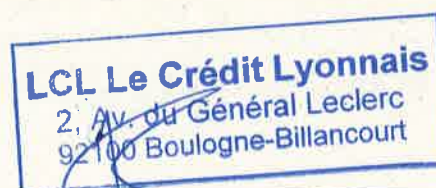
Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire  
conformément à [l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de  
commerce ( SARL, EURL)] (\*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait  
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Boulogne  
Le 17/02/23

(\*) rayer les mentions inutiles





**CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS**  
**SOCIETES EN FORMATION**

Je, soussigné, DELMON Alexandre  
agissant en qualité CCPRO  
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à  
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de  
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 100.000,00 euros  
( Cent milles €) (*Lettres et chiffres*)  
par chèque(s) / virement (s) (\*) émis par  
SOCIETE IMALAYA (siren 521 784 660)

Né(e) le 15/04/10 à RENNE  
et demeurant

14 RUE DES FOSSES 35000 RENNES

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) THE CLIFF HOLDING  
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :  
10 rue Angélique Vérien – 92200 Neuilly-sur-Seine

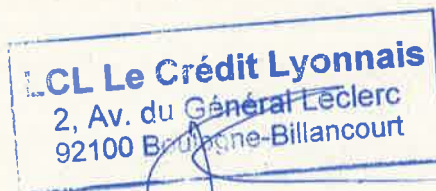
pour être portée au compte spécial intitulé : « Société THE CLIFF HOLDING en formation /  
souscriptions du capital ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire  
conformément à [l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de  
commerce (SARL, EURL)] (\*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait  
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Boulogne  
Le 17/02/23



(\*) rayer les mentions inutiles